



Cession de fond de commerce et bail commercial

Par **Jean Marie Gustave**, le **17/06/2014** à **18:37**

Bonjour,

En date du 20/12/2013, j'ai résilié mon bail commercial au 30/6/2014. A cette époque je n'avais pas de repreneur, pour ma métallerie, malgré mes nombreuses recherches.

Aujourd'hui j'ai un repreneur et j'ai demandé au bailleur le 16/6/2014, de lui faire un nouveau bail, dans les même locaux. Celui-ci refuse en invoquant que j'ai résilié mon bail pour le 30 juin. Il a quelqu'un d'autre, pour un autre commerce. Tout le matériel est à l'intérieur, si je ne vends pas mon fond, je vais devoir déposer le bilan et vider le local. Est il responsable. Pour mon entreprise si je demande le renouvellement du bail, avant la résiliation que j'ai faite au 30 juin, en ai je le droit, suis je prioritaire, même après ma résiliation ?